



Les options au lycée en 3^e : cours, exercices et méthode pour le brevet

3^e

Difficulté ★★★

⌚ 45 min

Objectif : Les options au lycée

Tombe souvent au brevet

Fiche complète + corrigé

Compétence visée (programme cycle 4) : Valeurs et symboles de la République, laïcité, nationalité, institutions.



Coach Vince te résume l'essentiel

- ▶ Après la 3^e, tu construis un projet d'orientation, mais tes choix s'inscrivent dans un cadre public qui doit respecter l'égalité et la laïcité.
- ▶ La seconde générale et technologique est une classe commune : le choix entre voie générale et voie technologique intervient habituellement ensuite.
- ▶ Les symboles, la nationalité et les institutions de la République te rappellent que l'école forme à la fois un élève autonome et un citoyen.

AU BREVET, ON TE DEMANDE...

Tu peux devoir analyser une situation scolaire, identifier un principe républicain, reconnaître un symbole ou expliquer le rôle d'une institution dans un document.

Type de question Analyse de document, question de cours courte et rédaction argumentée.
Exemple type Une affiche présente la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ». Explique quel mot de cette devise permet de contester le refus d'accès d'un élève à une réunion d'information en raison de son origine.

Alerte piège Réciter une définition sans l'appliquer au document, ou confondre une option avec le choix entre voie générale et voie technologique.

LA LEÇON

Choisir son parcours : une liberté accompagnée

En 3^e, l'orientation consiste à préparer la suite de ton parcours scolaire en tenant compte de tes résultats, de tes centres d'intérêt, de tes méthodes de travail et de ton projet. Tu peux envisager la voie générale et technologique, la voie professionnelle ou une formation préparant un certificat d'aptitude professionnelle. Ce choix ne doit pas être réduit à une hiérarchie entre parcours : chaque voie prépare des études, des qualifications et des projets différents. Une décision solide repose sur des informations vérifiées, des échanges avec les adultes qui t'accompagnent et une réflexion personnelle. Tu as le droit d'exprimer tes intentions et de demander des explications sur les formations proposées. Tes responsables légaux participent aux décisions selon la procédure d'orientation. Le conseil de classe examine ton parcours et formule une proposition ; lorsque les avis ne concordent pas, une procédure de dialogue et, si besoin, de recours est prévue. L'orientation n'est donc ni un tirage au sort ni un jugement sur ta valeur. C'est un choix progressif, encadré par des règles communes. Coach Vince te le rappelle : vise un projet réaliste aujourd'hui, tout en gardant la capacité de le faire évoluer. Au lycée, tu découvriras aussi des enseignements qui te permettront d'affiner tes goûts. Ne confonds jamais une option avec une voie d'orientation : une option complète un parcours ; elle ne décide pas seule de ton avenir.

Repérer les parcours et les choix qui arrivent à des moments différents

Parcours ou dispositif	Ce que tu dois comprendre	Moment du choix
Seconde générale et technologique	C'est d'abord une classe commune. Les élèves y suivent un socle d'enseignements communs et peuvent, selon l'établissement, suivre un enseignement optionnel.	Après la 3 ^e pour l'entrée en seconde ; le choix entre voie générale et voie technologique intervient habituellement ensuite.
Voie générale	Elle conduit à un baccalauréat général. Le parcours se personnalise notamment par des enseignements de spécialité choisis au lycée.	Après la seconde générale et technologique.
Voie technologique	Elle conduit à un baccalauréat technologique organisé en séries. Elle associe des enseignements généraux et des approches technologiques.	Après la seconde générale et technologique, selon l'offre de formation.
Voie professionnelle	Elle prépare un diplôme professionnel et peut alterner enseignements généraux, professionnels et périodes de formation en milieu professionnel.	Après la 3 ^e .
Enseignement optionnel	Il s'ajoute à l'emploi du temps d'un élève. Son existence, ses horaires et ses conditions d'accès dépendent de l'établissement.	Lors de l'inscription ou de la préparation de la rentrée, selon les possibilités locales.

Les principes républicains qui protègent ton orientation

- L'égalité signifie que chaque élève doit pouvoir accéder au service public d'éducation sans discrimination. Ton origine, ton sexe, ton handicap, tes convictions ou ta situation sociale ne doivent pas décider à ta place de tes droits. L'égalité n'efface pas les différences de parcours ; elle exige que les règles d'accès soient justes et connues.
- La liberté te permet de construire des préférences et d'exprimer un projet. Elle s'exerce avec les autres : tu respectes les règles de l'établissement, les décisions prises selon la procédure et la liberté de conscience de chacun.
- La laïcité garantit la liberté de conscience. Dans l'école publique, les savoirs sont enseignés de façon indépendante des croyances particulières. Les agents publics doivent respecter une stricte neutralité ; les élèves, eux, respectent les règles applicables dans l'établissement et le bon fonctionnement du service public.
- La fraternité invite à refuser le mépris et les préjugés. Aider un camarade à comprendre une procédure ou respecter un choix de formation différent du sien, c'est faire vivre ce principe concrètement.
- La solidarité se manifeste par les aides et accompagnements qui peuvent permettre à des élèves de poursuivre leur scolarité. Ces aides relèvent de décisions publiques et de règles précises : elles ne sont pas une faveur accordée selon la sympathie de quelqu'un.

Les repères citoyens à maîtriser

La République française est indivisible, laïque, démocratique et sociale. Son drapeau est tricolore, bleu, blanc, rouge ; son hymne national est La Marseillaise ; sa devise est « Liberté, Égalité, Fraternité ». Ces symboles représentent la communauté politique et les valeurs communes, pas les goûts personnels d'un

groupe. La nationalité française établit un lien juridique entre une personne et l'État français. Elle donne notamment accès à des droits politiques, comme le droit de vote sous les conditions prévues par la loi, et elle implique aussi le respect des lois. Attention : nationalité et citoyenneté sont liées, mais ne sont pas des mots interchangeables dans toutes les situations. Un citoyen participe à la vie démocratique ; une personne peut aussi exercer des droits et respecter des devoirs sans avoir la nationalité française. Pour analyser un document, nomme précisément le symbole ou la notion, puis explique sa signification. Écrire seulement « c'est la République » reste trop vague.

Institutions : qui organise et garantit le cadre commun ?

La France est une démocratie représentative : les citoyens élisent des représentants qui prennent des décisions au nom de la nation ou des collectivités territoriales. Le Président de la République est le chef de l'État. Le Gouvernement conduit la politique de la nation et prépare notamment des projets de loi. Le Parlement, composé de l'Assemblée nationale et du Sénat, vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement. La justice tranche les litiges et veille à l'application du droit dans le cadre de son indépendance. Ces institutions n'organisent pas seules ton orientation au quotidien, mais elles participent au cadre légal qui protège le droit à l'éducation et l'égalité devant le service public. L'Éducation nationale applique ce cadre dans les établissements. Les régions interviennent notamment dans les lycées et dans des politiques d'information sur les formations, tandis que les établissements mettent en œuvre l'accompagnement des élèves. Retient la méthode : face à une question, distingue l'institution qui vote la loi, celle qui l'exécute et celle qui juge. Ne réponds pas « l'État » si la question attend une institution précise. Cette précision fait la différence dans une réponse d'EMC. Ton plan de jeu est simple : identifier le document, relever l'information utile, mobiliser la valeur ou l'institution exacte, puis rédiger une phrase complète qui relie les deux.

Exemples résolus

Distinguer option et voie d'orientation

Énoncé. Lina affirme : « Si je choisis une option en seconde, j'aurai déjà choisi une série technologique. » Explique pourquoi cette affirmation est imprécise.

1. Je repère les deux notions à comparer : l'enseignement optionnel et la série technologique.
2. Je rappelle qu'un enseignement optionnel complète l'emploi du temps et dépend de l'offre de l'établissement.
3. Je précise que la seconde générale et technologique est d'abord commune.
4. J'indique que le choix entre voie générale et voie technologique intervient habituellement après cette seconde.

Résultat : L'affirmation de Lina est imprécise. Une option est un enseignement complémentaire et ne correspond pas à une série technologique. En seconde générale et technologique, les élèves sont d'abord dans une classe commune ; ils choisissent habituellement ensuite entre la voie générale et la voie technologique.

Relier une situation au principe républicain

Énoncé. Un élève est écarté d'une réunion d'information sur une formation en raison de son origine. Quel principe républicain n'est pas respecté ? Justifie.

1. Je relève le critère utilisé pour écarter l'élève : son origine.
2. Je cherche le principe qui interdit une différence de traitement fondée sur ce critère.
3. Je rédige une justification complète en reliant le principe à la situation.

Résultat : Le principe d'égalité n'est pas respecté. L'accès à une information sur les formations ne doit pas dépendre de l'origine d'un élève, car le service public d'éducation doit accueillir les élèves sans discrimination.

Identifier une institution

Énoncé. Dans un texte, on lit : « Cette institution vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement. » Nomme l'institution concernée et explique son rôle.

1. Je repère les deux indices : voter la loi et contrôler le Gouvernement.
2. Je les associe à l'institution compétente dans une démocratie représentative.
3. Je précise sa composition pour montrer que je maîtrise le vocabulaire.

Résultat : Il s'agit du Parlement. Il est composé de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement.

Les conseils de Coach Vince



Nomme avant d'expliquer

Dans une réponse d'EMC, commence par citer le principe, le symbole ou l'institution exact. Ensuite seulement, relie-le clairement à la situation donnée.



Évite les mots flous

Remplace « l'État décide » par l'institution précise quand le document te donne des indices. Une rédaction rigoureuse distingue aussi option, voie et série.

Erreurs fréquentes

Erreur à éviter	Pourquoi	Le bon réflexe
Écrire que la voie générale et la voie technologique sont choisies dès l'entrée en seconde générale et technologique.	La seconde générale et technologique est d'abord une classe commune.	Écris que ce choix intervient habituellement après la seconde, puis vérifie les formations proposées dans l'établissement visé.
Présenter une option comme une obligation ou comme une garantie d'accès à une formation.	Une option est un enseignement complémentaire et son offre dépend de l'établissement.	Utilise les mots précis : « peut compléter le parcours » et « selon l'offre de l'établissement ».
Confondre le Gouvernement et le Parlement.	Le Gouvernement conduit la politique de la nation, tandis que le Parlement vote la loi et contrôle le Gouvernement.	Apprends une phrase-repère : « Parlement : vote la loi ; Gouvernement : la met en œuvre. »

I TA SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT

1 Les symboles essentiels ★★★

Associe chaque élément à sa définition.

1. Drapeau tricolore
2. Devise de la République
3. Hymne national

2 Des choix au bon moment ★★★

Indique si chaque affirmation est vraie ou fausse, puis corrige celle qui est fausse.

1. La seconde générale et technologique est d'abord une classe commune.
2. Une option est exactement la même chose qu'une série technologique.
3. L'offre d'options est identique dans tous les lycées.

3 Qui fait quoi ? ★★★

Complète chaque phrase avec l'institution adaptée.

1. Le _____ vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement.
2. Le _____ conduit la politique de la nation.
3. Le Président de la République est le chef de _____.

4 Le principe juste ★★★

Identifie le principe républicain principalement concerné dans chaque situation.

1. Une élève reçoit les mêmes informations sur les formations que les autres, quelles que soient ses origines.
2. Un cours présente des savoirs sans imposer une croyance religieuse.
3. Des élèves respectent le projet de formation différent choisi par un camarade.

5 Employer les mots précis ★★★

Réponds par une phrase complète à chaque question.

Définis la nationalité française.

Explique pourquoi nationalité et citoyenneté ne doivent pas être confondues sans précision.

6 Une information refusée ★★★

Analyse la situation et justifie ta réponse en rédigeant deux phrases.

Un établissement réserve une réunion sur les formations à certains élèves selon leur sexe. Quel principe est en cause ?

7 Construire une réponse d'orientation ★★★

Rédige une réponse précise pour corriger l'affirmation suivante.

« Dès la 3^e, on doit choisir une série technologique si l'on demande une seconde générale et technologique. »

8 Rédaction finale : institutions et droit à l'éducation ★★★

Rédige un paragraphe organisé qui répond à la question.

Montre que l'orientation scolaire s'inscrit dans un cadre républicain en utilisant les mots « égalité », « Parlement » et « Gouvernement ».

ÉVALUATION

Réponds avec précision. Rédige des phrases complètes dès qu'une justification est demandée.

Barème : 20 points

1. Cite la devise de la République française. / 2
2. Nomme l'institution qui vote la loi et contrôle le Gouvernement. / 2
3. Explique en une phrase ce qu'est la nationalité française. / 3
4. Indique à quel moment intervient habituellement le choix entre voie générale et voie technologique. / 3
5. Un élève est privé d'une information sur une formation en raison de son handicap. Identifie le principe concerné et justifie. / 4
6. Distingue une option et une voie d'orientation dans une réponse rédigée. / 4
7. Explique le rôle du Gouvernement. / 2

Quiz de révision

1. La seconde générale et technologique est d'abord :

- A) une classe commune B) une série technologique C) une option obligatoire
D) une formation professionnelle

2. Quel élément est un hymne national ?

- A) La Marseillaise B) Liberté, Égalité, Fraternité C) Le drapeau tricolore D) Le Parlement

3. Quelle institution vote la loi ?

- A) Le Parlement B) Le Gouvernement C) Le Président de la République seul D) La justice

4. La nationalité française désigne principalement :

- A) un lien juridique avec l'État français B) un choix d'option au lycée C) une croyance personnelle
D) une fonction au Gouvernement

5. Lequel de ces principes garantit la liberté de conscience ?

- A) La laïcité B) La fraternité C) La décentralisation D) La représentation

6. Une option au lycée est :

- A) un enseignement complémentaire B) une série technologique C) une décision du Parlement
D) un symbole national

7. Quelle phrase respecte la distinction entre les institutions ?

- A) Le Gouvernement conduit la politique de la nation. B) Le Parlement rend les jugements.
C) La justice vote les lois. D) Le Président de la République est le Parlement.

8. Refuser une réunion d'information à un élève en raison de son origine porte principalement atteinte :

- A) à l'égalité B) au choix d'une option C) à l'hymne national D) à la séparation des pouvoirs

9. Quel ensemble correspond aux couleurs du drapeau français ?

- A) Bleu, blanc, rouge B) Vert, blanc, rouge C) Bleu, jaune, rouge D) Noir, blanc, rouge

Guide pour les parents

Aidez votre adolescent à mettre des mots précis sur ses choix, sans choisir à sa place.

- Demandez-lui d'expliquer la différence entre une seconde générale et technologique, une voie et une option ; reprenez seulement les confusions de vocabulaire.
- À partir d'une situation concrète, demandez-lui quel principe républicain est en jeu et exigez une justification en une ou deux phrases complètes.

Temps conseillé : ~20 min.

Questions fréquentes

Q. Est-ce qu'une option choisie en seconde m'oblige à suivre une voie précise ensuite ?

R. Non. Une option complète ton parcours, mais elle ne remplace pas le choix de la voie générale ou technologique, qui intervient habituellement après la seconde générale et technologique.

Q. Puis-je citer seulement la devise de la République dans une réponse ?

R. Tu peux la citer, mais tu dois expliquer le mot utile à la situation. Par exemple, l'égalité permet de dénoncer une discrimination.

Q. Pourquoi les institutions sont-elles étudiées avec l'orientation ?

R. Elles montrent que l'éducation et l'orientation s'inscrivent dans un cadre de droit organisé par la République et ses services publics.

Q. Au brevet, dois-je apprendre toutes les formations existantes ?

R. Tu dois surtout employer un vocabulaire juste, comprendre les grands parcours et savoir analyser une situation à l'aide d'un principe républicain ou d'une institution.

CORRIGÉ

Exercice 1 : Les symboles essentiels

1. Bleu, blanc, rouge. *C'est le drapeau de la République française.*
2. Liberté, Égalité, Fraternité. *Elle exprime des valeurs républicaines.*
3. La Marseillaise. *C'est un symbole national.*

Exercice 2 : Des choix au bon moment

1. Vrai. *Le choix entre voie générale et voie technologique intervient habituellement ensuite.*
2. Faux. Une option est un enseignement complémentaire ; une série technologique appartient à la voie technologique. *Ces deux notions ne désignent pas le même niveau de choix.*
3. Faux. L'offre d'options dépend de l'établissement. *Il faut vérifier les possibilités locales.*

Exercice 3 : Qui fait quoi ?

1. Le Parlement vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement. *Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat.*
2. Le Gouvernement conduit la politique de la nation. *Il met en œuvre les politiques publiques.*
3. Le Président de la République est le chef de l'État. *Il ne se confond pas avec le Gouvernement.*

Exercice 4 : Le principe juste

1. Le principe d'égalité. *L'accès au service public ne doit pas être discriminatoire.*
2. Le principe de laïcité. *La laïcité garantit notamment la liberté de conscience.*
3. Le principe de fraternité. *Il suppose le respect et le refus du mépris.*

Exercice 5 : Employer les mots précis

1. La nationalité française est le lien juridique entre une personne et l'État français. *La réponse doit contenir les mots « lien juridique » et « État français ».*
2. La nationalité désigne un lien juridique avec l'État, tandis que la citoyenneté renvoie notamment à la participation à la vie démocratique. Les deux notions sont liées, mais elles ne désignent pas exactement la même chose. *Il faut définir les deux mots et les distinguer.*

Exercice 6 : Une information refusée

1. Le principe d'égalité est en cause. Réserver une réunion d'information selon le sexe des élèves constitue une différence de traitement discriminatoire et ne respecte pas l'égalité d'accès au service public d'éducation. *La justification doit citer le principe puis l'appliquer au fait.*

Exercice 7 : Construire une réponse d'orientation

1. Cette affirmation est fausse. Après la 3^e, un élève peut demander une seconde générale et technologique, qui est d'abord une classe commune. Le choix entre voie générale et voie technologique intervient habituellement après cette seconde ; une éventuelle option ne doit pas être confondue avec une série technologique. *La réponse attend la distinction entre entrée en seconde, voie et option.*

Exercice 8 : Rédaction finale : institutions et droit à l'éducation

1. L'orientation scolaire s'inscrit dans un cadre républicain car le principe d'égalité impose que les élèves puissent accéder au service public d'éducation sans discrimination. Le Parlement vote les lois qui organisent ce cadre commun. Le Gouvernement conduit la politique de la nation et met en œuvre les politiques publiques, notamment dans le domaine de l'éducation. *Le paragraphe doit employer les trois mots demandés avec leur rôle exact.*

Corrigé de l'évaluation

1. Liberté, Égalité, Fraternité. / 2
2. Le Parlement. / 2
3. La nationalité française est le lien juridique entre une personne et l'État français. / 3
4. Il intervient habituellement après la seconde générale et technologique, qui est d'abord une classe commune. / 3
5. Le principe d'égalité est concerné. Priver un élève d'une information en raison de son handicap constitue une discrimination contraire à l'égalité d'accès au service public d'éducation. / 4

6. Une option est un enseignement complémentaire qui dépend de l'offre de l'établissement. Une voie d'orientation est un parcours scolaire, comme la voie générale, technologique ou professionnelle ; une option ne décide donc pas seule de la voie suivie. / 4
7. Le Gouvernement conduit la politique de la nation et met en œuvre les politiques publiques. / 2

Réponses du quiz

1. **A) une classe commune.** *Le choix entre voie générale et voie technologique intervient habituellement après cette seconde.*
2. **A) La Marseillaise.** *La Marseillaise est l'hymne national français.*
3. **A) Le Parlement.** *Le Parlement vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement.*
4. **A) un lien juridique avec l'État français.** *La nationalité établit un lien juridique entre une personne et l'État français.*
5. **A) La laïcité.** *La laïcité garantit notamment la liberté de conscience.*
6. **A) un enseignement complémentaire.** *Une option complète un parcours et dépend de l'offre de l'établissement.*
7. **A) Le Gouvernement conduit la politique de la nation.** *Le Gouvernement conduit la politique de la nation.*
8. **A) à l'égalité.** *Une telle différence de traitement est discriminatoire et contraire au principe d'égalité.*
9. **A) Bleu, blanc, rouge.** *Le drapeau français est tricolore : bleu, blanc, rouge.*

Pour aller plus loin sur exercices-3eme.fr

- › **Toutes les fiches de EMC en 3^e** · [/emc-3eme/](https://exercices-3eme.fr/emc-3eme/)
- › **Le domaine « republique-citoyennete » en 3^e** · [/emc-3eme/republique-citoyennete/](https://exercices-3eme.fr/emc-3eme/republique-citoyennete/)
- › **Préparer le brevet (dates, épreuves, méthode)** · [/brevet/](https://exercices-3eme.fr/brevet/)